

DOMME

Délibération n° 14/2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Domme

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15
- de présents : 09
- de votants : 15

L'an deux mil dix-neuf, le 05 février à 18 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude Cassagnole, Maire.

OBJET :

PLU de Domme: adoption
Du bilan de la concertation
Et de la modification simplifiée

Date de la convocation : 28 janvier 2019.

Étaient présents : MM CASSAGNOLE - COUSIN - TROUBADY - LAHALLE - OZANNE - GERMAIN - PLETT - ARMAGNAC - LAGRANGE.

Étaient absents : MM CAMINADE (procuration à M. OZANNE), PASQUET (procuration à M. GERMAIN), DUFOUR (procuration à M. COUSIN), GOUNARD (procuration à Mme LAHALLE), JOURDAN (procuration à Mme LAGRANGE), LAMBERT (procuration à M. CASSAGNOLE).

Secrétaire de séance : MM TROUBADY.

Le Maire rappelle que par délibération du 12 Juin 2017, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, limitée à son règlement.

Il indique que le projet de modification simplifiée et les avis des diverses personnes publiques ont été mis à la disposition du public en mairie pendant un mois à compter du 30 juillet 2018, aux jours et heures d'ouverture. Un registre sur lequel pouvaient être consignées les observations a également été mis à la disposition du public.

A l'issue de cette mise à disposition du public, il indique qu'il convient de présenter au Conseil Municipal le bilan de cette concertation et que le Conseil Municipal sera ensuite appelé à délibérer sur le dossier et ses éventuelles modifications issues de la concertation.

En cas d'adoption du dossier par le Conseil Municipal, celui-ci sera notifié à la Préfecture et la collectivité mettra en œuvre les mesures de publicité réglementaires finales (affichage et mention en caractères apparents dans le journal suivant diffusé dans le département : SUD-OUEST).

Le Maire présente le bilan de cette concertation qui sera annexé à la présente délibération.

En outre, il présente le règlement modifié du Plan Local d'Urbanisme de Domme et plus particulièrement son article Az de la Zone A, qui a été modifié pour tenir compte des observations faites par M. le Sous-Préfet de Sarlat dans son courrier en date du 21 janvier 2019 dans le cadre de son contrôle de la légalité des actes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le bilan de la procédure de concertation, tel qu'il vient de lui être présenté ;

Certifié exécutoire le :

- 8 FEV. 2019

Reçu en

Sous-Préfecture le :

- 8 FEV. 2019

Publié ou notifié le :

11 FEV. 2019

Affiché le : 11 FEV. 2019



- adopte le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Domme limitée à son règlement;
- mandate le Maire pour qu'il accomplisse les formalités de notification du dossier auprès de la Préfecture de la Dordogne et mette en œuvre les mesures de publicité réglementaires finales (affichage et mention en caractères apparents dans le journal suivant diffusé dans le département : SUD-OUEST).

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

DOMME, le 06 février 2019.

Le Maire

Jean-Claude Cassagnole

